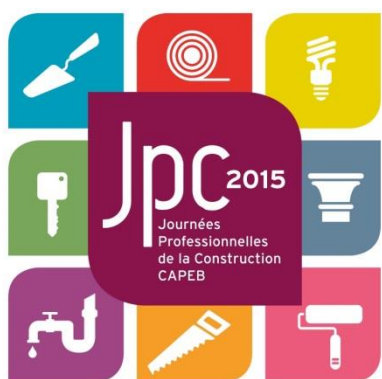


JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

20 15



UNA MAÇONNERIE CARRELAGE

DE LA CAPEB

CONFÉRENCE DE PRESSE

VENDREDI 12 JUIN 2015

Les Journées Professionnelles
de la Construction 2015 se dérouleront
jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juin à :

MARSEILLE CHANOT
Rond-Point du Prado
13008 Marseille

www.marseille-chanot.com

LE PRESIDENT

	Dominique Métayer Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage Vice-président de la CAPEB en charge du Réseau
L'artisan	Dominique Métayer, né en 1954, crée son entreprise artisanale en 1973, située à Verneuil dans les Yvelines. Son activité principale est la maçonnerie avec la couverture pour spécialisation annexe.
Le militant	Adhérent à la CAPEB depuis 1995, il a plusieurs mandats : – Ex-président de la CAPEB Grande Couronne-Ile de France (77,78-91-95) et depuis février 2015, président de la CAPEB régionale de l'Ile de France. – Président de l'UNA Maçonnerie-Carrelage – Trésorier au sein du Bureau de la CAPEB nationale de 2005 à 2015 – Vice-Président de l'UPA (union professionnelle artisanale) de la région Ile de France. Par ailleurs, il est élu Trésorier de l'AQC, Agence Qualité Construction. Membre du Conseil d'Administration du CERIB, centre d'études et de recherches de l'industrie du béton.

LES 6 CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Jacky ESNAULT

Conseiller professionnel depuis 2009, Jacky Esnault gère une entreprise spécialisée dans le carrelage employant 4 salariés installée dans le Morbihan.

À l'UNA, il s'occupe essentiellement des questions relatives à la chape fluide.



Thierry TOFFOLI

Son entreprise de carrelage située en Haute Garonne emploie 2 salariés.

Conseiller professionnel de l'UNA depuis 2000, il est membre des commissions de normalisation DTU et membre des Groupes spécialisés au CSTB.

A l'assemblée générale de la CAPEB d'avril 2015, il a été élu administrateur confédéral



Bruno PAWLONSKI

Cet artisan en maçonnerie est installé en Maine et Loire à Chaudron en Mauges où il emploie 15 salariés.

Il a rejoint l'équipe des conseillers cette année à l'issue de l'assemblée générale. Il est adhérent de sa CAPEB départementale depuis 1993 et est membre de la section maçonnerie.

Au sein de l'UNA, il s'intéresse plus particulièrement à la normalisation (DTU 20.1, DTU 21) et de l'assainissement non collectif



Laurent MARMONIER

Cet artisan installé en Isère à Poliénas dirige une entreprise de maçonnerie tournée vers la restauration du bâti ancien et vers l'amélioration thermique.

Ses activités le conduisent plus vers le bâti rural que le neuf. Il est membre d'un GME appelé ECOREZO. Nouvellement nommé conseiller professionnel, il est adhérent de la CAPEB depuis 2001.



André MOLLARD

Cet artisan a une entreprise spécialisée dans la restauration du Bâtiment employant trois salariés.

Il est Président de la CAPEB de Savoie.

Ce Maître artisan suit plus particulièrement les questions liées au sismique.



Philippe GUERIN

Son entreprise artisanale emploie 7 salariés à Montmoreau en Charente, intervient en maçonnerie et couverture en activité principale et en terrassement et travaux funéraires en activité secondaire.

Cet ECO Artisan pratique l'offre globale au sein d'un GME. Il est président de sa CAPEB départementale.

Il a été désigné conseiller professionnel de l'UNA depuis avril 2015



PRÉSENTATION DE L'UNA

LE RÔLE DES UNA AU SEIN DE LA CAPEB

La CAPEB regroupe en son sein 8 Unions Nationales Artisanales qui défendent et représentent les métiers de l'artisanat du bâtiment.

- Couverture-Plomberie-Chauffage
- Équipement électrique et Electrodomotique
- Maçonnerie-Carrelage
- Charpente-Menuiserie-Agencement
- Peinture-Vitrierie-Revêtements
- Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation
- Serrurerie-Métallerie
- Métiers de la Pierre

Au sein de chaque Union Nationale Artisanale, le Président élu et ses conseillers professionnels élaborent, sur la base des propositions faites par les CAPEB départementales et leurs sections professionnelles, la politique de leur profession lors de conseils et de réunions de concertation. Les sections départementales constituent le premier échelon de la politique professionnelle. Elles détectent les besoins des artisans et les font remonter à la CAPEB nationale sous forme de préconisations.

Les domaines de compétences des UNA sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique professionnelle au sein de la filière
- La promotion et la représentation des métiers
- L'anticipation des évolutions des métiers
- La prospective professionnelle et la conquête des marchés.

Plusieurs fois par an, les présidents d'UNA se réunissent au sein du Conseil des Professions, présidé par le Président de la CAPEB, afin d'examiner les actions et les projets communs aux différentes professions. Une politique cohérente est ainsi définie et mise en application.

L'ACTUALITE PHARE DE L'UNA MC

Vers une étude de faisabilité géotechnique à la vente d'un terrain à bâtir.

Depuis quelques années, Dominique METAYER milite au nom de la CAPEB pour une généralisation de l'Etude de Sol dans le cas de construction de maison individuelle.

Le principe :

Mettre en place un dispositif préventif en amont de l'acte de construire. Lors de la vente d'un terrain à construire, le vendeur devrait prendre l'initiative de réaliser une étude de faisabilité géotechnique renseignant sur la qualité du terrain et sur les études à mener avant d'entamer le processus de construction.

Pour aller dans ce sens, la CAPEB a soumis à plusieurs occasions auprès des parlementaires et notamment dans le cadre de l'examen de la loi ALUR un projet d'amendement.

Dernièrement cette proposition d'amendement a été débattue longuement, **dans le cadre du projet de loi Macron, par les sénateurs** qui ont bel et bien été sensibles à la problématique que nous leur avons exposée :

« En cas de vente d'un terrain constructible, une fiche d'information mentionnant les caractéristiques géotechniques du terrain fournie par le vendeur est annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

Cette fiche d'information comprend les éléments suivants :

- L'étude de faisabilité géotechnique
- Le plan de bornage

Lors de la signature de l'acte authentique de vente, en l'absence de la fiche mentionnée à l'alinéa précédent, le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante. L'acquéreur peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.

En cas de vente publique, cette fiche d'information est annexée au cahier des charges. Elle reste annexée au titre de propriété du terrain et suit les mutations successives du terrain.

L'acquéreur ne peut se prévaloir à l'encontre du propriétaire des informations contenues dans la fiche d'information qui n'a qu'une valeur informative.

Le maître d'ouvrage transmet l'étude de faisabilité géotechnique aux personnes réputées constructeurs de l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du code civil.

Lorsque ce document n'est pas annexé au titre de propriété du terrain, il appartient au maître d'ouvrage de fournir lui-même une étude de faisabilité géotechnique équivalente.»

Le contenu et les modalités d'application de l'étude de faisabilité géotechnique seront précisés par décret.

Malheureusement, cette tentative n'a pas abouti, mais il est à noter que pour la première fois ce projet a été discuté et que cela nous encourage à poursuivre nos efforts en ce sens, surtout que cette initiative est partagée par l'ensemble des acteurs de la construction, du maître d'ouvrage à l'entreprise en passant par les maîtres d'œuvre et les assureurs.

Il ne reste plus qu'à convaincre les pouvoirs publics, surtout que cette étude de faisabilité géotechnique présente de nombreux avantages :

- **réduire les coûts de la construction** par une optimisation du projet de construction et des solutions techniques correspondantes en évitant le recours aux surdimensionnements par les constructeurs
- **réduire les coûts de la sinistralité** en maison individuelle.
De 1995 à 2013, les sinistres liés aux fondations superficielles ont représenté 20,6% du coût total de réparation des désordres, toutes régions confondues. Ceci est dû aux coûts de réparation de ce type de dommages, avoisinant en moyenne **22 000 euros et jusqu'à plus de 34 000 euros** pour des fondations sur sols argileux. (Source Sycodes 2014 de l'Agence Qualité Construction),

- **contribuer à réguler le marché de foncier** en donnant des informations sur la qualité des terrains vendus.
- **renseigner l'acquéreur** sur les caractéristiques principales du bien qu'il envisage d'acheter et d'en payer le prix correspondant à sa qualité
- **porter la nature du sol à la connaissance des professionnels** du bâtiment et donc leur permettre de proposer soit des fondations adaptées et non surdimensionnées, soit de justifier du besoin complémentaire d'une étude géotechnique.
- **disposer d'informations** permettant d'optimiser le projet de construction en termes d'orientation sur la parcelle, d'assainissement non collectif, de géothermie, de risque sismique...

la MAAF partenaire solidaire :

Rappelons par ailleurs que l'UNA a été à l'origine d'un accord de partenariat avec la MAAF en vue de promouvoir la qualité dans la construction de maisons individuelles. Cet accord permet, notamment, aux maîtres d'ouvrage particuliers de satisfaire à leur obligation d'assurance dommages-ouvrage en faisant vérifier la compatibilité du sol d'assise avec les travaux projetés et en faisant appel à des professionnels qualifiés et assurés (géotechniciens notamment). En outre, grâce à cet accord, les entreprises bénéficient d'une remise sur le montant de l'assurance dommage ouvrage.

LES ACTIONS PHARES DE L'UNA MC

Technique

L'UNA Maçonnerie Carrelage s'implique dans les dossiers techniques en participant activement à la révision du NF DTU 20.1 maçonnerie de petits éléments et du DTU 21 Exécution des ouvrages en béton. La révision de ces DTU a été nécessaire pour la mise en cohérence avec les textes européens de justification des ouvrages (Eurocodes) et avec les nouvelles normes européennes de produit. Ainsi le DTU 21 a intégré les exigences imposées par l'Eurocode 2 en terme de calcul et de la norme NF EN 206/CN relative aux spécifications, performances, productions et conformités des bétons.

Coté carrelage, le DTU 26.2 chapes et dalles à base de liant hydraulique est entrée en révision et le NF DTU 52.2 relatif à la pose collée des revêtements céramiques et assimilés - pierre naturelle à fait l'objet d'un amendement A1 daté du 3 octobre 2014. Cette révision a porté sur des corrections et des précisions dans l'ensemble du DTU.

L'UNA maçonnerie Carrelage participe à l'élaboration de la normalisation en impliquant dans les commissions de normalisation de l'AFNOR.

- ✓ **Commission P05 A Résistance à la glissance des surfaces piétonnières :** révision de la norme XP 05-011 Revêtement de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

- ✓ **Commission P10B Maçonnerie** : norme européenne et transcription en norme française des produits de maçonnerie et suivi des travaux de l'Eurocode 6 Calcul des ouvrages en maçonnerie.

L'UNA est aussi acteur dans l'Assainissement Non Collectif (ANC) en apportant son expertise au PANANC (Plan d'Action National de l'Assainissement Non Collectif) reconduit jusqu'en 2019.

L'UNA apporte toujours son concours dans les groupes de travail de l'Agence Qualité Construction pour la rédaction de guides, plaquette d'information et de mémos chantier.

L'UNA est toujours active pour l'amélioration de la qualité des constructions et tente au nom de la CAPEB de convaincre les pouvoirs publics de l'utilité de l'obligation d'une évaluation de faisabilité géotechnique lors de la vente d'un terrain à bâtir dans le cas d'une construction de maison individuelle.

Patrimoine

Pour le patrimoine, en 2015, les partenariats ont été renforcés avec différents acteurs du patrimoine :

Le ministère de la Culture notamment à l'occasion de la mise au point de la norme européenne concernant le « Patrimoine et la performance énergétique » avec l'AFNOR ainsi que sur le glossaire des mortiers en restauration du patrimoine.

Maison Paysanne de France, continuation des travaux menés sur ATHEBA (Amélioration thermique du bâti ancien) et échanges en vue des manifestations de MPF (se statut d'utilité publique) pour le Cinquantenaire en 2015 de son existence.

ANVPAH : la CAPEB a été associée au 1er congrès de cette association à Besançon, à l'occasion des Trente ans du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Icomos France : partenariat soutenu et entrée de la CAPEB au conseil d'orientation à l'occasion du renouvellement des administrateurs de cette association de statut d'utilité publique membre de l'Unesco.

Patrimoine et environnement : rencontre en vue d'un renforcement du partenariat en 2015 et participation aux Journées juridiques du patrimoine.

Fondation du patrimoine : rencontre à l'occasion d'un livre blanc du patrimoine en cours de rédaction, en vue d'alerter les différents ministères sur les risques pour les travaux sur la réhabilitation et la restauration du patrimoine, à travers différents projets de loi annoncés : Loi 4 Création, architecture, patrimoine, Loi transition énergétique, Loi bio diversité, dispositifs de la loi Alur, Décret 2014 sur les immeubles adossés à des Monuments historiques, Réforme des collectivités territoriales et décentralisation (PLU patrimonial) etc.

Formation

Au niveau de la formation, l'UNA MC participe à plusieurs dossiers :

- **Plan national assainissement non collectif.**

Sur la formation des Installateurs en assainissement non collectif pour laquelle, les conseillers de l'UNA MC sont associés ainsi qu'à la réalisation d'un Guide d'installation.

- **Institut supérieur des métiers de la maçonnerie et celui du Carrelage finitions**

L'UNA MC a présenté la vision prospective de la CAPEB et de l'UNA lors de la réunion de cet institut animé par l'AOCDF (compagnons) sur le Devenir du métier de maçon. Elle a également participé à l'institut des métiers Carrelage Finition où elle a exprimé les besoins de l'artisanat.

- **Activité de chapiste**

Pour l'UNA MC, l'activité de chapiste est une activité à raccrocher au métier de base de carreleur ou à celui de maçon et peut s'apprendre en une, voire deux semaines maximum.

Cette vision a fait l'objet d'un échange avec la FFB afin de confronter et accorder les points de vue.

- **Titres du Ministère du travail AFPA**

Les titres Carreleur, Maçon, Maçon du bâti ancien, Chef d'équipe gros œuvre, Conducteur de travaux ont fait l'objet d'une évaluation et d'une reconduction pour 5 ans en commission nationale spécialisée.

- **Diplôme BTS Enveloppe**

L'UNA MC participe activement aux côtés de l'UNA CPC aux travaux de rénovation du BTS Enveloppe au sein de la 5^e CPC (commission professionnelle consultative) de l'Education nationale.



Derniers chiffres 2015 :

Nombre total de qualifications RGE RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT (source Qualibat) = **47 500 dont :**

- 37 700 en performance énergétique
- 9 800 en énergie renouvelable

Nombre d'ECO ARTISAN = **8 500**

Nombre d'entreprises en démarche de formation FEEBAT = **30 000**



Derniers chiffres 2015 :

Nombre de formations FEEBAT réalisées en 2014 = **64 700**

Soit un potentiel d'environ 33 000 responsables techniques formés (hormis pour le module RENOVE deux formations FEE Bat sont nécessaires pour former un responsable technique dans le cadre du dispositif RGE)

Objectifs FEEBAT pour 2015 : **30 000** entreprises formées

Pour Rappel

Objectifs calculés en fonction de la dotation EDF :

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre	28 000	30 000	28 000	26 000
Dotation	15 ms	15 ms	10 ms	10 millions

Pour Rappel =

Le marché de la rénovation énergétique est actuellement de **16 milliards dans le bâtiment.**

La part des travaux de rénovation énergétique pèse pour **13 %** de l'activité totale (neuf et ancien) de l'artisanat du bâtiment.

Taux d'épargne des ménages français : l'un des plus hauts d'Europe : **15,9 %**

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF DES CEE

Dispositif des Certificats d'économies d'énergie : début de la 3^{ème} période...

La 3^{ème} période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a démarré le 1^{er} janvier 2015 pour une période de 3 ans, avec une obligation de 700 TWh cumac imposée aux fournisseurs d'énergies.

Cet objectif, qui double l'obligation d'économie de la période précédente, doit permettre à la France de remplir ses engagements d'économies d'énergie. Les CEE doivent ainsi contribuer à remplir l'objectif, fixé par l'article 7 de la [directive européenne du 25 octobre 2012](#) relative à l'efficacité énergétique, de réaliser chaque année jusqu'en 2020 des économies d'énergie équivalentes à 1,5 % des volumes d'énergie vendus sur la période 2010-2012.

1. Le contexte réglementaire

Les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place de la 3^{ème} période des CEE sont parus en fin d'année 2014. Il s'agit des textes suivants :

- **l'arrêté du 4 septembre 2014**, précisant les éléments d'une demande de CEE et les justificatifs à archiver par le demandeur.
- **le décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014** qui fixe les modalités de délivrance des certificats d'économies d'énergie pour la troisième période d'obligations. Il simplifie les règles relatives aux contrôles et instaure un système déclaratif dans lequel les pièces constitutives d'une demande de certificat sont établies avant le dépôt du dossier et sont archivées par le demandeur.
- **le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014**, relatif aux obligations de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie, qui définit un seuil de ventes annuelles pour chaque type d'énergie et organise les modalités de répartition de l'objectif national entre les fournisseurs d'énergie pour la troisième période. Ce décret fixe également le niveau de pénalité financière pour les fournisseurs d'énergie ne remplissant pas leurs obligations dans le délai imparti.
- **l'arrêté du 29 décembre 2014**, relatif aux modalités d'application de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

2. Les opérations standardisées d'économies d'énergie

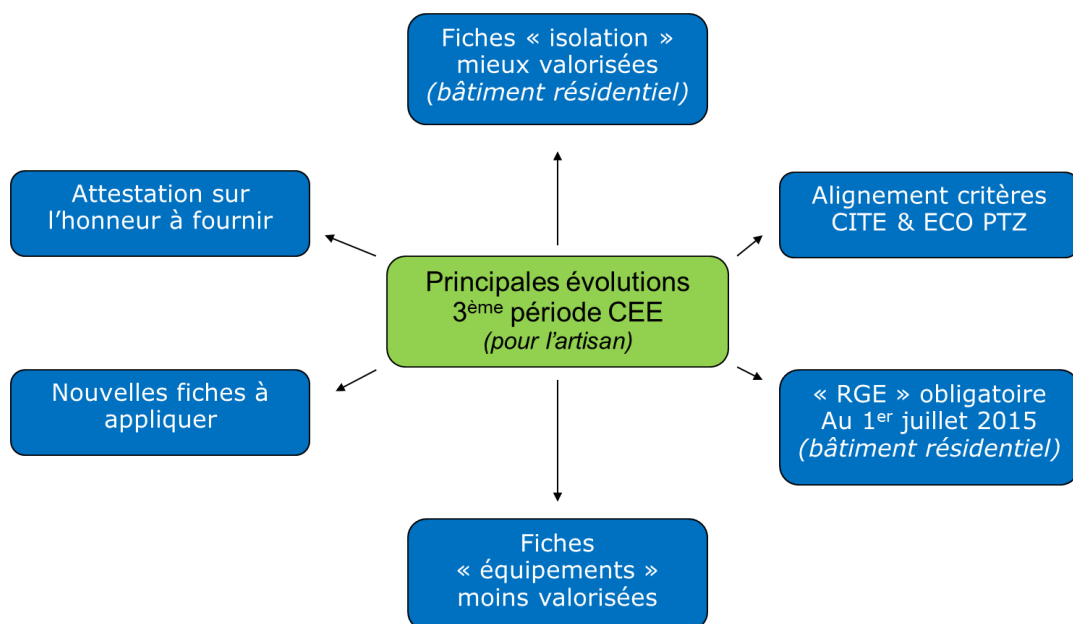
Depuis le démarrage du dispositif en 2006, un volume de 635 TWh cumac de CEE a été délivré, dont 94% pour les opérations standardisées définissant les travaux d'économies d'énergie éligibles au dispositif. Environ 74% des économies issues des opérations standardisées concernent le bâtiment résidentiel.

L'ensemble des 305 fiches d'opérations standardisées qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 ont été abrogées dans l'attente de leur révision.

Les 109 fiches d'opérations standardisées à utiliser pour les opérations engagées à partir du 1^{er} janvier 2015 ont été définies par les arrêtés des 22 décembre 2014 et 20 mars 2015. Chacune de ces nouvelles fiches est accompagnée d'un formulaire type à remplir pour attester de la réalisation des travaux concernés (« attestation sur l'honneur »).

Ces nouvelles fiches d'opérations standardisées résultent, conformément aux objectifs qui avaient été fixés par les Pouvoirs Publics, des principes de révision suivants :

- une harmonisation des fiches existantes,
- une mise à jour des données (CEREN, INSEE,...) permettant de d'actualiser la valorisation des opérations éligibles,
- une mise en conformité avec la directive 2009/125/EC sur les exigences d'écoconception applicables aux équipements (chaudières, chauffe-eau, pompes à chaleur, ventilation, moteurs électriques,...),
- un alignement des critères de performance avec ceux en vigueur dans d'autres dispositifs (CITE et ECO PTZ notamment),
- la suppression des exigences sur la certification de tous les produits (ACERMI, ACOTHERM, NF PAC,...),
- la généralisation de l'exigence « RGE » pour les professionnels réalisant des travaux dans le secteur résidentiel afin d'attester de leur qualification : cette obligation ne deviendra effective qu'à partir du 1^{er} juillet 2015,
- la mise en place d'un système déclaratif et dématérialisé permettant une réduction des délais de traitement, des coûts administratifs des demandeurs et une uniformisation du contrôle réalisé par l'administration. Le contrôle du dispositif se fera par des vérifications à posteriori sur un échantillon de dossiers.



3. Les opérations standardisées en vigueur dans le secteur du bâtiment

La CAPEB participe aux travaux menés depuis plus d'un an par l'ATEE pour réviser les fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment.

Toutes les fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment et applicables depuis le 1^{er} janvier 2015 sont consultables sur le site de la CAPEB (<http://www.capeb.fr/les-travaux-concernes>). Elles concernent principalement :

- l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, isolation des toitures, isolation des planchers, fenêtre ou porte-fenêtre isolante...),
- certains équipements thermiques (chaudière à condensation, pompe à chaleur, chaudière biomasse, régulation, appareil indépendant de chauffage au bois, chauffe-eau thermodynamique, émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées...),
- certains dispositifs d'éclairage (lampe fluo-compacte, lampe à LED...).

D'autres fiches en cours de révision sont amenées à paraître très prochainement. Elles concernent notamment :

- la ventilation (VMC simple flux, VMC double flux avec/sans échangeur, VMC avec détection de présence...),
- certains équipements thermiques (mini/micro-cogénération, plancher chauffant, chauffe-eau solaire...),
- certains dispositifs d'éclairage (luminaire LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes...),
- la rénovation globale des logements.

Point d'étape de la révision des fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment :

Etat des fiches	Nombre
Révisées	32
En cours	11
A réviser	14
Supprimées	12
Prêtes	22
TOTAL	91

La CAPEB conclut des partenariats avec certains fournisseurs d'énergie pour accompagner les artisans dans la mise en œuvre de ce dispositif (<http://www.capeb.fr/collecter-des-cee>).

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PROFESSION

■ Entreprises artisanales

	Entreprises ^(*)	Répartition	Auto-entrepreneurs ^(**)	Répartition
Construction de maisons individuelles	15 973	19 %	1 279	7 %
Construction d'autres bâtiments	6 136	7 %	1 081	6 %
Travaux de démolition	515	1 %	152	1 %
Travaux de montage de structures métalliques	1 415	2 %	193	1 %
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	60 979	72 %	15 358	85 %
Maçonnerie Carrelage	84 836	100 %	18 063	100 %

Sources : SIRENE au 1^{er} janvier 2013 et estimation CAPEB / ACOSS^(*) Hors auto-entrepreneur^(**) Ayant déclaré un chiffre d'affaires

■ Non salariés des entreprises

	Non salariés ^(*)	Répartition	Auto-entrepreneurs ^(**)	Répartition
Construction de maisons individuelles	8 777	13 %	2 150	8 %
Construction d'autres bâtiments	3 990	6 %	1 668	6 %
Travaux de démolition	5 138	7 %	361	2 %
Travaux de montage de structures métalliques	1 369	2 %	320	1 %
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	50 633	72 %	21 836	83 %
Maçonnerie Carrelage	69 907	100 %	26 335	100 %

Source : RSI au 31/12/2013

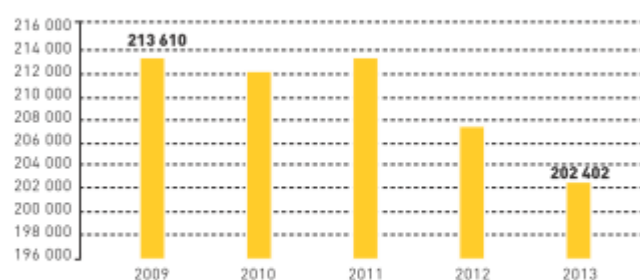
^(*) Hors auto-entrepreneur ^(**) Ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires

■ Évolution des effectifs salariés des entreprises de moins de 20 salariés

	2009	2010	2011	2012	2013
Construction de maisons individuelles	38 728	38 700	39 554	38 300	37 226
Construction d'autres bâtiments	16 432	16 022	16 544	17 276	17 079
Travaux de démolition	1 366	1 479	1 562	1 595	1 872
Travaux de montage de structures métalliques	5 566	5 693	5 792	5 804	5 990
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	151 518	150 212	149 813	144 867	140 235
Maçonnerie Carrelage	213 610	212 106	213 265	207 842	202 402

Source : ACOSS 2013

■ Évolution des effectifs salariés des entreprises de moins de 20 salariés



Source : ACOSS 2013

Le nombre de salariés dans les entreprises de Maçonnerie Carrelage de moins de 20 salariés s'est contracté de 5 % entre 2009 et 2013.

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

DEUX RENDEZ-VOUS CLÉS DE L'UNA

Visite du MUCEM et Conférence de son architecte Rudy RICCIOTTI



Architecte et ingénieur, Grand Prix National d'Architecture en 2006, Médaille d'or de l'Académie d'Architecture, Membre de l'Académie des technologies, Rudy Ricciotti est représentatif de cette génération d'architectes qui allient puissance de création et véritable culture constructive.

Pionnier et ambassadeur du béton, il sublime les bétons innovants dans des réalisations marquantes (Mucem à Marseille, Département des Arts de l'Islam au Louvre, Stade Jean Bouin à Paris, Musée Jean Cocteau à Menton, Pont de la République à Montpellier, Passerelle de la Paix à Séoul, Philharmonie Nikolaïsaal à Potsdam-Allemagne ou encore le Centre International d'Art et de Culture à Liège).

Il est également l'auteur de récents pamphlets : « Le Béton en garde à vue » (éditions Lemieux éditeur), « L'Architecture est un sport de combat » (éditions Textuel) ou encore « Rudy Ricciotti En vain » (éditions Jannink).

Grand Témoin : l'architecte RUDY RICCIOTTI vendredi 26 juin de 16h à 17h30

C'est parce que Rudy Ricciotti est un homme profondément attaché et respectueux des métiers de l'artisanat du bâtiment ainsi que pour ses femmes et ses hommes qui les composent que Dominique Métayer a souhaité l'inviter à débattre avec les délégués maçons et carrelers de la CAPEB. Il en explique les raisons : « Je connaissais déjà le travail d'architecte mais je n'avais jamais eu l'occasion de le rencontrer. C'est lors d'une conférence que j'ai vraiment découvert sa personnalité. J'ai souhaité prolonger cette rencontre par la lecture des ouvrages de Rudy RICCIOTTI, c'est au travers de ces

lectures que j'ai vraiment découvert sa personnalité et plus particulièrement sa vision créative. L'édition 2015 des Journées Professionnelles de la Construction se déroulant à Marseille, lieu d'une des œuvres emblématiques de Rudy RICCIOTTI, il m'a donc semblé naturel de l'inviter lors de cet événement ».

A noter qu'une visite du MUSEM est programmée pour les délégués maçons et carreleurs le jeudi matin.

Conférence commune UNA MC et UNA Métiers de la Pierre

La construction en Pierre : thème du vendredi matin de 11h30 à 12h30

L'UNA Maçonnerie Carrelage avec ses collègues de l'UNA des Métiers de la Pierre ont souhaité traiter de la maçonnerie en pierre lors de leurs JPC.

Les présidents Dominique METAYER et Christian SCHIEBER ont demandé à l'architecte Pascal DELRUE de présenter aux délégués des deux UNA et de partager avec eux son expérience de la construction de douze logements sociaux en pierres massives à Verdun.

LOGEMENTS SOCIAUX VERDUN(55) - PIERRE - 2014



©2015 - ATELIER DELRUE ARCHITECTURE

Des façades en pierre massive de 30 cm, les soubassements sont réalisés avec une pierre dur marbrée aux reflets rosés et les rangs supérieurs en pierre tendre, du calcaire de Noyant (Aisne).

Sur ce chantier, grâce aux évolutions technologiques, l'architecte a montré que la pierre devenait un matériau compétitif et qu'il n'était plus simplement réservé à des opérations d'exception.

Trois bâtiments en R+1 ont été construits, la pierre massive en élément porteur est présente en façade jusqu'à l'allège des fenêtres de l'étage. Le reste des maçonneries est réalisé en bloc béton.

POUR UNE ARCHITECTURE DE PIERRE

Environnementale et durable par essence, juste et de tout temps culturellement représentative du cadre bâti humain.

Notre architecture se veut en pierres massives
Dense, taillée, dimensionnée et proportionnée.
Expressive, noble et chaleureuse la pierre comme écrin.
Mais aussi la pierre comme matière qui porte.
Simplement et dignement.
La pierre comme texture multiforme associée à tous les matériaux nobles du confort intérieur.

Les enjeux d'aujourd'hui, nous imposent le souci d'économie de matière et d'énergie dans l'expression de notre façon « d'habiter » et de s'implanter.
Nos projets s'attachent à révéler les sites comme autant de résurgences naturelles propices à la création d'une première clôture.
La problématique architecturale : créer cette clôture énergétique assurant le confort des usagers par des effets poétiques et émotionnels diversifiés.
Nos projets sont efficaces, dynamiques, et durables, aptes à une architecture affirmant présence physique et capacité d'accueil.

Notre objectif :

Construire l'habitat de tous, chacun à sa mesure, selon les mêmes principes fondamentaux.
La pierre et sa faible empreinte carbone demeure une matière favorable aux thématiques de production durable sur le territoire.
La construction d'une architecture en pierre demeure un acte fort dans le paysage et questionne de multiples aspects du projet architectural.

La conférence de Pascale DELRUE, architecte :



Bibliographie sommaire.
Pascal DELRUE Architecte D.P.L.G.

Né le 10 avril 1957 à Longwy (54)

Après un cursus secondaire à Verdun (55), obtient un baccalauréat avec mention, spécialité Économie en 1976.

Cycle de Licence Économie à la Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Nancy 1976 - 1979

Monitorat et Professorat enseignement classique secondaire 1979 - 1983

Professorat enseignement secondaire en Économie et Latin.

Voyages et chantiers humanitaires Moyen Orient et Asie - Service Civil International 1983 - 1985

Chantiers de construction dispensaires - écoles Afghanistan - Inde - Iran

Études et Diplôme d'Architecte à l'Ecole d'Architecture de Nancy 1985 - 1991

Professorat enseignement secondaire en Techniques de la représentation

CYCLE DOCTORANT

Département d'Histoire de l'Architecture de la Sorbonne - Paris I

Recherche sur l'Architecture sacrée de 1905 à 1960

Juillet 1992

Professionnel à titre libéral inscription à l'Ordre des Architectes de Lorraine.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES *

***1993 - 2015 = 11 ans d'enseignement du Projet**

Enseignement du Projet d'architecture à l' Ecole d'Architecture de NANCY

Enseignement en Premier cycle DEFA "Projet d'architecture" années universitaires 1993-1998 et 2001-2003

Enseignement en Second cycle DPLG "Projet d'Architecture-Habitat" années universitaires 1998-2001

Enseignement en Master2 (5e année) "Théorie et Projet", année universitaire 2014-2015:

ACTIVITES PROFESSIONNELLES *

***1992 - 2015 = + 23 ans d'exercice**

Exerce en libéral sur le territoire français depuis juillet 1992

L'ATELIER DELRUE ARCHITECTURE implanté en Lorraine, dispose d'une antenne parisienne depuis juillet 2014.

LE PROGRAMME DES 3 JOURS DE JPC POUR L'UNA MC

JEUDI 25 JUIN

À PARTIR DE 9H00

Accueil des délégués et visite organisée du MUCEM

12H30 - 14H30

Déjeuner

SALLE GOUDE 2

14H30 - 15H00

Ouverture des Journées Professionnelles de la Construction

15H00 - 16H00

Formation

L'UNA vous présentera les travaux menés dans le domaine de l'évolution des métiers de carreleur et de maçon notamment avec les Compagnons (AOCDF) au sein de l'Institut des métiers et avec le CCCA BTP (séminaire national carrelage).

Le BTS enveloppe concernant plusieurs corps d'état a été rénové ainsi que des formations d'adultes (maçon du bâti ancien, conducteur de travaux, carreleur, chargé d'affaire en rénovation énergétique du bâtiment).

Des réponses ont été construites pour l'activité de chapiste, de l'installation en assainissement non collectif et l'amélioration thermique du bâti ancien.

Des projets sont suivis sur la mise en œuvre des produits bio sourcés ou géo sourcés (paille, chanvre, pierres sèches ou terre crue).

16H00 - 16H45

Pause et visite de l'exposition

16H45 - 18H15

Filière minérale :

Tour d'horizon des solutions terre cuite à l'heure de l'efficacité énergétique

Initié en 2014, lors des Journées Professionnelles de la Construction de Clermont-Ferrand, cette année c'est au tour de la filière Terre Cuite de présenter aux délégués ses recherches et innovations. L'accent sera mis sur les évolutions en matière de performances énergétiques et en résistances mécaniques des solutions Terre Cuite pour répondre aux réglementations thermique et sismique. Sans oublier la partie chantier qui fera l'objet d'un focus sur l'accompagnement pour la préparation de chantier qu'offre la filière Terre cuite aux maçons. Les innovations en matière de confort de travail seront aussi abordées.

AUDITORIUM

18H30 - 20H00

Intervention du Président Confédéral, Patrick Liébus

VENDREDI 26 JUIN

SALLE SAMENA ÉTAGE 2

COMMISSION CARRELAGE

9H30 - 10H30

Thème n°1 - Actualité carrelage

Un point d'actualité sera fait sur les travaux engagés en 2014 autour de la normalisation avec le DTU 26.2 relatif aux chapes et dalles à base de liants hydrauliques et sur la certification UPEC. Les travaux en cours sur les chapes seront abordés avec l'identification et la rédaction d'un CPT chapes fluides ciment.

10H30 - 11H15

Pause et visite des stands

11H15 - 12H30

Thème n°3 - les supports

L'UNA Maçonnerie-Carrelage vous propose un atelier sur les supports pour les carrelageurs. En effet, souvent les pathologies et les sinistres sont dus à une mauvaise reconnaissance des supports entraînant une mauvaise prescription. Un panorama de tous les supports sera fait aussi bien pour l'intérieur que pour l'extérieur.

12H30 - 14H30

Déjeuner

SALLE GOUDE 2

14H30 - 16H00

Les nouveaux bétons : du laboratoire au chantier

Les exigences réglementaires, et plus généralement le domaine du bâtiment, sont en évolution constante. L'Industrie du Béton a beaucoup investi ces dernières années dans l'innovation. Pour la maçonnerie, les fabricants de blocs en béton ont largement contribué à proposer une offre améliorée avec l'apparition de béton de granulats légers, les bétons bio-sourcés, les bétons de mousse.

16H00 - 17H30

Rudy Ricciotti Architecte

Conférence suivie d'une séance de dédicace

SOIRÉE CONVIVIALE

À PARTIR DE 20H00

Soirée festive et conviviale autour de la piscine du Sport Beach

Ambiance estivale et musicale. Tenue suggérée « Tous en Blanc ».

SALLE GOUDE 2

COMMISSION 2

9H30 - 10H45

Thème n°2 - Isolation du patrimoine bâti

« Le comportement thermique d'un bâtiment est défini par sa forme, son orientation, son étanchéité à l'air, son isolant thermique et le rendement de sa source de chaleur » Lorsque l'on est appelé par un client, comment prescrire et s'approprier des travaux d'isolation sur un bâtiment existant. L'UNA avec ses collègues de l'UNA Métiers de la Pierre proposent, via cette thématique, de s'interroger sur l'isolation du patrimoine bâti en commençant par le diagnostic permettant une bonne prescription pour aller vers une maîtrise des différentes étapes de la réalisation.

10H45 - 11H30

Pause et visite des stands

11H00 - 12H30

Thème n°4 - La construction en pierre naturelle

La construction en maçonnerie de pierre, trop souvent considérée difficile à mettre en œuvre car onéreuse et destinée à des marchés particuliers, est rarement proposée dans les projets de construction. L'UNA Maçonnerie-Carrelage avec ses collègues de l'UNA des Métiers de la Pierre ont invité l'architecte Pascal Delrue, à faire part de son expérience de l'utilisation de la pierre dans la construction de logements sociaux.



SÉANCE COMMUNE
MC / MP



SÉANCE COMMUNE
MC / MP

SAMEDI 27 JUIN

LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS DU SAMEDI

Pour la première fois, cette édition des Journées Professionnelles de la Construction vous propose au choix de participer à un des trois ateliers dont les sujets concernent tous les métiers. Prévention, qualifications RGE, entreprise artisanale aujourd'hui, autant de thèmes qui illustrent la capacité des artisans à s'adapter et à répondre aux mutations de la société. Ces ateliers laisseront une large place aux échanges avec les participants.

10H00 - 12H30

L'investissement durable et gagnant : la Prévention !

La prévention des risques est fondamentale pour une meilleure performance économique de votre entreprise, une valorisation de son image auprès de vos clients mais aussi auprès de vos salariés. Cet atelier abordera les thématiques suivantes :

- Prévention : performance économique et aides financières disponibles pour l'entreprise ;
- Sujets d'actualité : Un assouplissement de la réglementation relative aux apprentis, quelles avancées ? « Compte pénibilité », position syndicale et état des lieux ;
- Stress des artisans : causes, conséquences et solutions.

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux, en présence d'un grand témoin.

Les qualifications RGE, contraintes et opportunités

Les incitations financières dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments (CITE, ECO PTZ, CEE...) font désormais l'objet d'une éco-conditionnalité réglementaire. Entre opportunité d'afficher sa différence et difficulté d'obtenir le sésame, les artisans ont exprimé aux Journées Professionnelles de la Construction de Clermont-Ferrand en 2014 leur volonté de faire évoluer le dispositif :

- Quelles sont les propositions faites par la CAPEB aux Pouvoirs Publics pour rendre les qualifications RGE plus accessibles aux artisans ? Quelles sont les simplifications obtenues ?
- Quelles sont les difficultés qui peuvent actuellement persister et constituer des freins à la détention d'une (ou de plusieurs) qualification(s) RGE ? Des témoignages d'artisans viendront illustrer différentes situations et enrichir les échanges.
- Et demain : quelle utilisation de la qualification RGE ?

Cet atelier permettra à chaque délégué d'être informé des derniers travaux menés par la CAPEB sur ce sujet d'actualité et d'échanger avec les élus confédéraux en charge du suivi de ce dossier.

L'entreprise artisanale d'aujourd'hui

L'entreprise artisanale du bâtiment sait répondre aux défis économiques, sociétaux et environnementaux. De nouvelles attentes émergent que les artisans du bâtiment ont donc tout intérêt à prendre en compte :

- Le marché, les clients, la concurrence : notre environnement change. Les stratégies commerciales sont déjà présentes au sein d'un certain nombre de nos entreprises artisanales, il est utile qu'elles se généralisent.

-> Échanges de perceptions.

- La qualité de notre offre nous différencie de nos concurrents et permet de répondre à la multiplicité des besoins de nos clients. Encore faut-il le faire savoir ! « Passer à l'acte commercial » c'est miser sur :
 - la pertinence des réponses techniques et leur valeur ajoutée,
 - la qualité de la relation d'écoute et de proximité avec le client,
 - la performance des outils proposés, notamment financiers (CITE ...) et numériques (maquette numérique).

-> Témoignages.

- Notre capacité à nous organiser et à investir dans nos compétences et celles de nos compagnons est essentielle pour contribuer plus que jamais aux enjeux de la qualité de la construction.

-> Illustrations.

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux.

12H30 - 14H00

Déjeuner



4^e édition

LE SEUL CONCOURS D'INNOVATIONS PAR ET POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

**Ne laissez plus vos innovations
dans l'ombre, elles sont la clé
de l'artisanat du bâtiment de demain**

Les candidats doivent remplir la fiche de candidature et la retourner dûment complétée **avant le 31 janvier 2016**, cachet de la Poste faisant foi à :

Concours de l'innovation de la CAPEB
Agence Hopscotch
19 rue Pierre Sénard
75009 PARIS

La fiche de candidature est disponible dans toutes les CAPEB, sur le site www.capeb.fr ou sur simple demande en contactant le 01 58 65 10 77 ou concours-innovation@capeb.fr

L'envoi peut être accompagné de pièces jointes illustrant l'initiative présentée : photos, articles de presse, plaquette commerciale, ou tout document pouvant appuyer la candidature.

➔ Catégorie Produits

et Services destinés aux Entreprises

Vous êtes un artisan, un fabricant, une entreprise de services, une association, un organisme et vous avez développé une solution ou un produit innovants spécifiquement adapté aux besoins des entreprises du bâtiment : la catégorie "Produits et Services" s'adresse à vous.

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun, fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et para-publics, associations.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant
- Valorisation du savoir-faire des artisans
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovation ou aux problématiques des TPE artisanales
- Gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre
- Qualité, pérennité

Dotation

Promotion et communication auprès des entreprises artisanales.

➔ Catégorie Démarches

Vous êtes un artisan, vous avez mis en place une démarche innovante dans votre entreprise (organisation, communication, démarches commerciales, offre...), avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière? La catégorie "Démarches" est faite pour vous !

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant dans l'offre de service aux clients
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un contexte
- Collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires
- Qualité, pérennité, caractère professionnel

Dotation

Un chèque de 5 000 € et la promotion de la démarche.